FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LINGETTES NETTOYANTES ANTISTATIQUES
ST0170

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Date de délivrance	22.03.2019
Date de révision	**21.09.2022**

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	LINGETTES NETTOYANTES ANTISTATIQUES
N° de spécification	ST0170
N° article	ST0170

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits	nettoyant pour écrans
Usages identifiés comme pertinents	SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs) SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éduction, divertissement, services, artisanat) PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants) PROC10 Application au rouleau ou brossage ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société	HYGIENE DIFFUSION INTERNATIONALE
Adresse postale	4 rue de la découverte
Code postal	77600
Ville	CHANTELOUP EN BRIE
Pays	France
Numéro de téléphone	+33(0)1 80 81 65 00
E-mail	info@sanotech.fr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Propriétés dangereuses de la	Le produit n'est pas classifié.
substance/du mélange	Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	EUH 208 Contient 1,2-Benzothiazolin-3-on Peut produire une réaction allergique.
	EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé	Le produit contient des solvants organiques.
Effets environnementaux	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
(2-méthoxyméthylethoxy)	N° CAS: 34590-94-8	5 - 15 % propanol N° CE: 252-104-2	
1,2-Benzisothiazol-3(2H) -one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° index: 613-088-00-6	Acute tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Informations supplémentaires relatives à la classification: SCL: H317: C ≥ 0,05%	< 0,05 %

Observations relatives aux composants <1% 1,2-Benzothiazolin-3-on

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Aucun symptôme spécifique noté. Symptômes et effets
différés	Aucun effet connu à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit et placer dans un récipient approprié pour ré-utilisation. Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance. **6.4.**

Référence à d'autres sections

Autres instructions	Voir sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

Conditions de conservation sécurisée

Température de stockage	Valeur: 0 - 35 °C
Stabilité au stockage	Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1. 2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année	
(2-méthoxyméthylethoxy) (8 h) : 50 ppm; H	N° CAS: 34590-94-8	VME (8 h) : 300 mg/m3; H	Année: 2011 propanol	VME

DNEL / PNEC

Inventaire des mesures de gestion des risques humains	Données insuffisantes.
Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux	Données insuffisantes.

8.2. Contrôles de l'exposition Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Aucune prescription particulière.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Conditions normales d'utilisation pas de protège-main.

Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau	Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques

Risques thermiques	Aucunes recommandations.

Autres informations

Autres informations	Aucunes recommandations.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide incolore.
Couleur	Incolore.
Odeur pH	Presque sans odeur.
	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 8,0
Point d'ébullition	Commentaires: Non déterminé.

Point d'éclair	Valeur: > 100 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Non déterminé.
Limite d'explosivité	Commentaires: Non déterminé.
Pression de vapeur	Commentaires: Non déterminé.
Densité	Valeur: ~ 1,0 g/ml
Description de la solubilité	Entièrement soluble dans l'eau.
	Commentaires: Non déterminé.
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Commentaires: Pas pertinent.
Combustion spontanée	
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif. Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	Aucunes informations notées.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 10.4 et section 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Aucunes recommandations.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Aucun particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2). dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Toxicité aigüe **Type de toxicité:** Aigu	**Effet testé:** LD50 **Voie d'exposition:** Oral **Valeur:** 1150 mg/kg **Espèces d'animaux de laboratoire:** Mouse **Type de toxicité:** Aigu **Effet testé:** LD50 **Voie d'exposition:** Oral **Valeur:** 597 mg/kg **Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat **Type de toxicité:** Aigu **Effet testé:** LD50 **Voie d'exposition:** Dermique **Valeur:** > 2000 mg/kg Autres
données toxicologiques	Le produit n’a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aigüe, classification	Pas d’indication de toxicité aigüe.
Inhalation	Aucun symptôme spécifique noté.
Contact avec la peau	En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.
Contact avec les yeux	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Ingestion	Peu probable du fait de l'emballage du produit.
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité	Pas d’indication de mutagénicité des cellules germinales.
Cancérogénicité	Pas d’indication de cancérogénicité.
Toxicité pour la reproduction	Pas d’indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation d'organe cible spécifique SE, classification	Pas d’indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles RE, classification	Pas d’indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée.
Évaluation des dangers d’aspiration, classification	Pas d’indication de danger par aspiration.

Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition

Aucun symptôme spécifique noté.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Toxicité aquatique aiguë, poissons	**Valeur:** 0,74 mg/l **Durée d'essai:** 96h **Méthode:** LC50
Composant	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	**Valeur:** 2,44 mg/l **Durée d'essai:** 48h **Espèces:** Daphnia magna **Méthode:** EC50
Aquatique, commentaires	Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, commentaires	Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Non
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Non
Autres informations	Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires	Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Commentaires	Pas pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Pas pertinent.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Pas pertinent.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes informations notées.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADN - Autres informations

Dispositions spéciales	Pas pertinent.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation	Code du travail - Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Règlement (CE) no 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non

SECTION 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	
Conseils relatifs à la formation	
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées Version	
Préparée par	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.	
Modification des sections : 1, 2, 3, 4, 8, 11, 12, 13, 15, 16	
2	
MP	